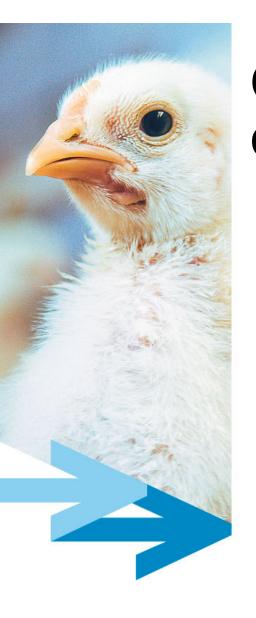
Consultation non décisionnelle Règlement sur la production et la mise en marché du POULET

Journée d'information et de consultation Drummondville, 27 novembre 2025



ENSEMBLE, BÂTISSONS L'AVENIR





Quelques directives pour le déroulement de la consultation

Comment avoir accès à Internet dans la salle ?

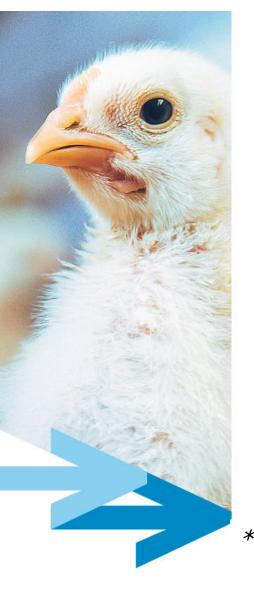
1. Se connecter au réseau sans fil

EVQ

2. Inscrire le mot de passe :

27novembre2025





Procédure pour répondre aux questions

Utilisation de la plateforme Slido via Internet

1) Accéder à la page Web:

slido.com/fr

2) Dans la partie « S'inscrire en tant que participant ?» ou « Joining as a participant? » inscrire le code

evqnovembre2025

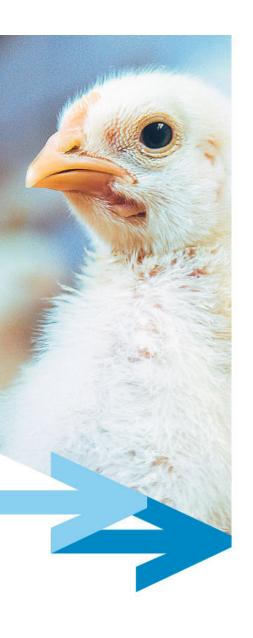
S'inscrire en tant que participant?

evqnovembre2025



* Il est également possible de télécharger gratuitement l'application Slido.





Fonctionnement | Slido

Informations à fournir dans la fenêtre de **Bienvenue**

- Code d'accès : evq
- Nom complet : indiquer votre nom au complet L'objectif est de comptabiliser uniquement les votes des titulaires de quota, votre numéro de quota sera demandé à la prochaine étape.

Cocher la case « J'accepte » puis cliquer sur « Se joindre à Slido ».

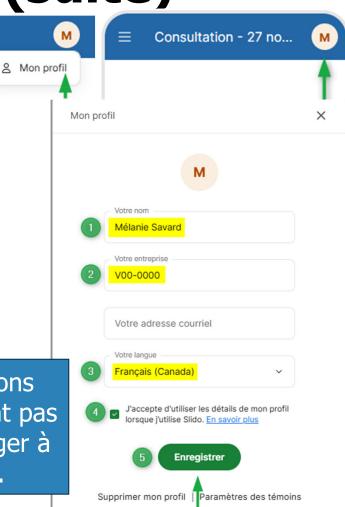


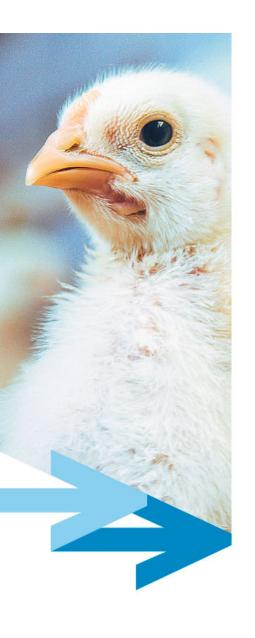


Fonctionnement (suite)

- Cliquer sur votre initiale en haut à droite
- Puis sur Mon Profil
- Ajouter votre numéro de quota dans la section
 « Votre entreprise »
- Cocher la case
 « J'accepte » puis cliquer sur « Enregistrer».

Seuls les résultats s'afficheront à l'écran, sans les informations d'identification. Les résultats incluront ceux des gens qui n'ont pas indiqué leur numéro de quota. Les résultats pourraient changer à la suite de la vérification de l'identité de ceux ayant voté.





Fonctionnement (suite)

 Lorsque vous verrez une question apparaître à votre écran, sélectionner votre réponse



Par la suite, cliquer sur le bouton Envoyer







Fonctionnement | les étapes

- 1. Profil des répondants : un bloc de 7 questions
- 2. Consultation non décisionnelle : 4 questions, avec pour chacune :
 - Le contexte et des explications
 - Une période de discussion
 - Des questions et des interventions au micro
 - Le vote
 - La présentation des résultats
- 3. L'évaluation de la rencontre : un bloc de 3 questions

IMPORTANT

Aucune question ne pourra être ajoutée à celles déjà prévues.

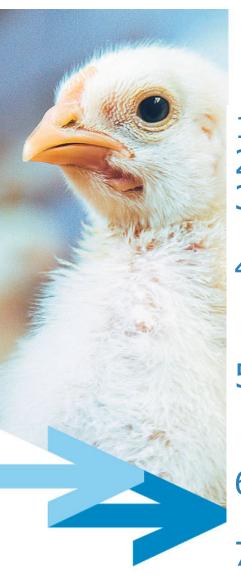


Vous aurez 7 questions à répondre avant de cliquer sur le bouton Envoyer



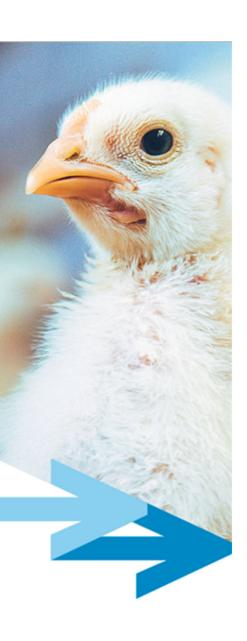
ENSEMBLE, BÂTISSONS L'AVENIR





Profil des participants

- 1. De quelle région êtes-vous?
- 2. Quel type de quota détenez-vous?
- 3. Depuis combien d'années êtes-vous titulaire de quota de poulet ?
- 4. En général, dans une année, est-ce que vous êtes un locateur (sortant) ou un locataire (entrant) de quota?
- 5. Quel pourcentage de vos quotas louez-vous à d'autres titulaires annuellement (locateur : quota sortant)
- 6. A quel moment pensez-vous procéder à la construction d'un poulailler?
- 7. Avez-vous participé au SCVQ de la période A200 ?



Profil des participants



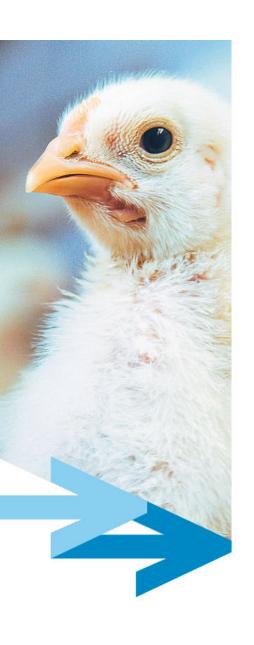


Vous aurez 4 questions à répondre.



ENSEMBLE, BÂTISSONS L'AVENIR





Thème de la consultation

 Système centralisé de vente de quota (SCVQ)

Émission de mètres carrés

1. Système centralisé de vente de quota (SCVQ)

- Rappel : l'objectif des mécanismes de stabilisation du prix est de réduire la pression à la hausse sur les prix
- Les mécanismes de stabilisation du prix ont limité l'augmentation du prix du quota dans les deux zones :

	Zone 2		Zone 3	
Période	Prix (\$/m²)	Var. du prix	Prix (\$/m²)	Var. du prix
A200	1 500	0,00%	2 060	2,49%
A195	1 500	0,00%	2 010	5,79%
A192	1 500	0,00%	1 900	-3,80%
A189	1 500	-3,23%	1 975	-8,14%
A182	1 550	1,64%	2 150	7,23%
A179	1 525	1,67%	2 005	5,25%



Sans la stabilisation du prix, les prix auraient pu augmenter d'au moins 2,33% en zone 2 et de 4,48% en zone 3

Dans les deux zones, nous avons assisté à une demande de quota sans précédent comparativement à un faible volume mis en vente dans la zone 3:

Zone	Quantité offerte	Quantité demandée	Quantité transigée	Prix de transaction
Zone 2	21 963 m ²	56 583 m ²	21 963 m ²	1 500 \$/m ²
Zone 3	12 178 m ²	65 046 m ²	10 037 m ²	2 060 \$/m ²

Moyenne de demande de quota depuis la mise en place du SCVQ (A159 à A195, donc excluant A200)

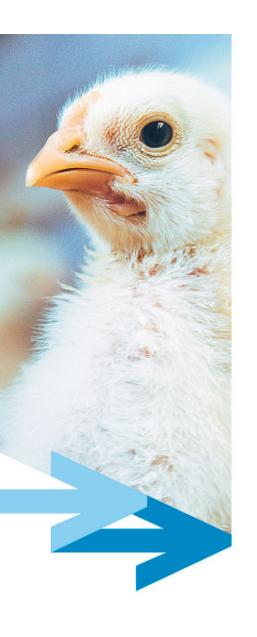
Zone 2:5 345 m² | Zone 3:23 348 m²



Considérant les résultats par zone du SCVQ de la période A200 :

		Mécanique 1 Prix enchère	_	Mécanique 3 Prix exclusion	Prix de transaction
Zone	(\$/m²)	(\$/m ²)	(\$/m ²)	(\$/m²)	(\$/m²)
Zone 2	1 530	1 535	1 500		1 500
Zone 3	2 001	2 100		2 060	2 060

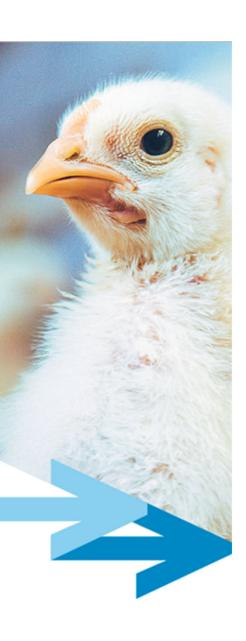




1. Quel est votre niveau de satisfaction en lien avec les résultats du dernier SCVQ (A200)?

- a. Très satisfait
- **b.** Satisfait
- c. Insatisfait
- d. Je ne me suis pas intéressé aux résultats du SCVQ
- e. Je ne sais pas





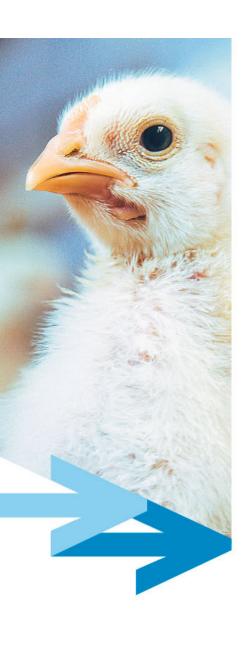
1. Quel est votre niveau de satisfaction en lien avec les résultats du dernier SCVQ (A200) ?



SCVQ – changements proposés (vous pourrez cocher tous les éléments avec lesquels vous êtes en accord)

- a) Prévoir un prix maximum avec une indexation par séance Ce prix serait augmenté selon un pourcentage (ex.:1%), à définir, par séance.
- b) Mettre en place un maximum d'acquisition de quota, en m², par un certain nombre de séances au SCVQ
 C'est-à-dire de limiter le nombre de m² qu'un titulaire peut acheter dans un certain intervalle de temps (ex. 1 800 m² sur 3 séances).
- c) Limiter la quantité, en m², qu'un individu peut acheter par séance
 - Selon la détention de quota direct et indirecte, la même personne qui détient plusieurs numéros de quotas pourrait être limitée sur la quantité de quota qu'elle peut acquérir par encan.
- d) Limiter chaque individu à une seule offre d'achat de quota par séance

Ex.: Si Madame X détient des actions dans deux entreprises titulaires de quota, seule une des deux pourra déposer une offre d'achat.

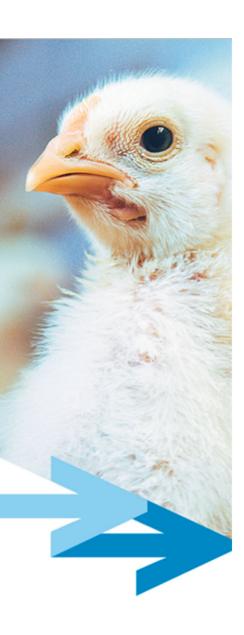


2. Êtes-vous favorable à ce que les EVQ étudient la possibilité de mettre en place des modifications au SCVQ ?

(cocher <u>tous</u> les éléments avec lesquels vous êtes en accord)

- a. Prévoir un prix maximum avec une indexation par séance
- b. Mettre en place un maximum d'acquisition de quota, en m², par un certain nombre de séances au SCVQ
- c. Limiter la quantité, en m², qu'un individu peut acheter par séance
- d. Limiter chaque individu à une seule offre d'achat de quota par séance
- e. Je n'ai pas d'intérêt à transiger du quota sur le SCVQ ou cela m'est indiffèrent
- f. Je ne sais pas





2. Êtes-vous favorable à ce que les EVQ étudient la possibilité de mettre en place des modifications au SCVQ ? (veuillez cocher tous les éléments avec lesquels vous êtes en accord)



- 🗐 Actuellement, le prix d'une offre d'achat ne peut dépasser 110% de la moyenne du prix de transaction des trois dernières séances*
- 🔃 Le prix offert doit être un multiple de 5\$

Rappelons que pour le SCVQ de la période A200, ces maximums

s'établissait à :

Zone	Prix maximum (\$/m²)
Zone 2	1 650
Zone 3	2 155

 Cela signifie que le prix ne pouvait augmenter au-delà de 1 650 \$/m² dans la zone 2 et de 2 155 \$/m² dans la zone 3

^{*}arrondi au multiple inférieur de 5\$

Abaisser le maximum de 110% de la moyenne du prix de transaction des trois dernières séances pour une offre d'achat

Avantages:

- Abaisse le seuil d'augmentation maximale du prix
- Contribuerait à diminuer la pression à la hausse sur le prix

Pourrait augmenter les probabilités d'obtenir du quota (ex. A200) :

(en \$/m²)	Prix Zone 2	Prix Zone 3	
Prix dernier SCVQ (A195)	1 500	2 010	
Moyenne 3 derniers SCVQ	1 500	1 962	
102% de la moyenne	1 530	2 001	
110% de la moyenne	1 650	2 155	
Écart entre 110% de la moyenne et la moyenne 3 derniers SCVQ	150	193	L'AVI

Abaisser le maximum de 110% de la moyenne du prix de transaction des trois dernières séances pour une offre d'achat

Inconvénients:

- Cela pourrait diminuer :
 - les quantités de quota mise en vente au SCVQ
 - les mètres obtenus par chaque acheteur qui obtiennent du quota, surtout en mécanique 1 (enchère) et 3 (exclusion)



Tableau démontrant des hypothèses d'augmentation de prix du quota, en \$/m², selon différents scénarios de croissance annuelle du prix.

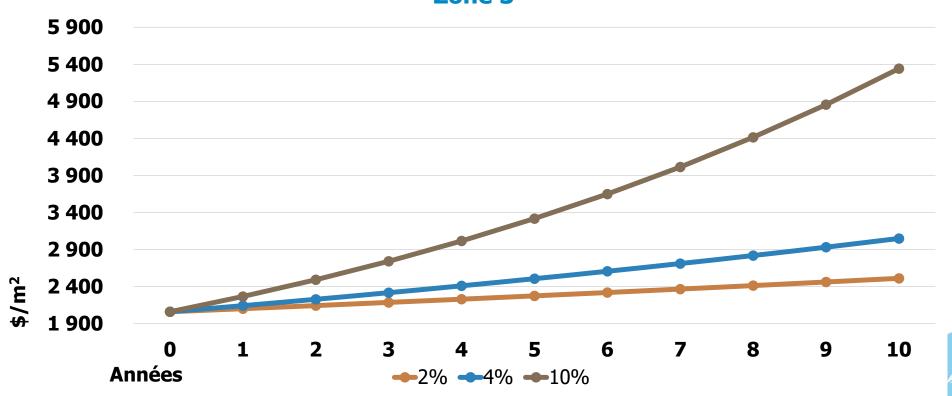
	Années	2% (1% par encan)	4% (2% par encan)	10% (5% par encan)
	0	1 500	1 500	1 500
	1	1 530	1 560	1 650
	2	1 561	1 622	1 815
	3	1 592	1 687	1 997
le 2	4	1 624	1 755	2 196
Zone	5	1 656	1 825	2 416
	6	1 689	1 898	2 657
	7	1 723	1 974	2 923
	8	1 757	2 053	3 215
	9	1 793	2 135	3 537
	10	1 828	2 220	3 891

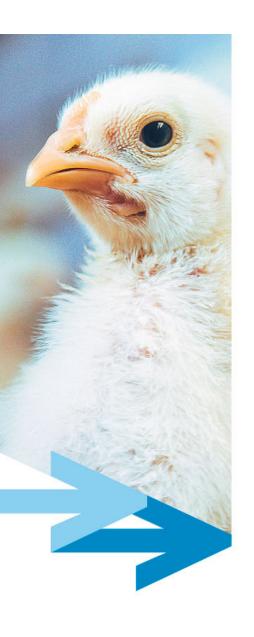
Tableau démontrant des hypothèses d'augmentation de prix du quota, en \$/m², selon différents scénarios de croissance annuelle du prix.

	Années	2% (1% par encan)	4% (2% par encan)	10% (5% par encan)
	0	2 060	2 060	2 060
	1	2 101	2 142	2 266
	2	2 143	2 228	2 493
	3	2 186	2 317	2 742
e 3	4	2 230	2 410	3 016
Zone	5	2 274	2 506	3 318
	6	2 320	2 607	3 649
	7	2 366	2 711	4 014
	8	2 414	2 819	4 416
	9	2 462	2 932	4 857
	10	2 511	3 049	5 343

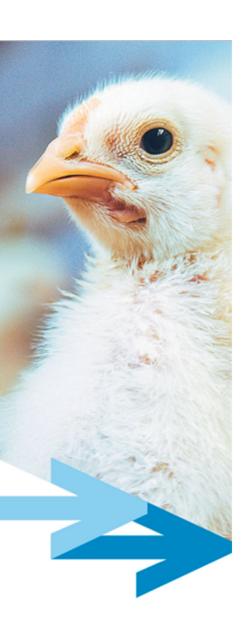
Graphique démontrant des hypothèses d'augmentation de prix du quota, en \$/m², selon différents scénarios de croissance annuelle du prix.

Évolution possible du prix du quota selon différents scénarios - Zone 3





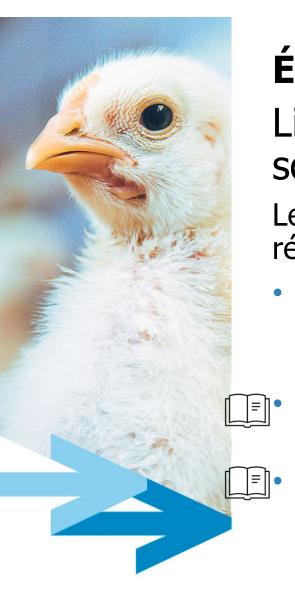
- 3. Pour le dépôt des offres d'achat au SCVQ, seriez-vous favorable à diminuer le pourcentage maximal de la moyenne des trois dernières séances ? (actuellement à 110%)
- a. Oui, entre 100% et 102% (les mécanismes de stabilisations ne fonctionneraient pas)
- b. Oui, entre 102% et 105% (les mécanismes demeureraient)
- c. Non
- d. Je n'ai pas d'intérêt à transiger du quota sur le SCVQ ou cela m'est indiffèrent
- e. Je ne sais pas



3. Pour le dépôt des offres d'achat au SCVQ, seriezvous favorable à diminuer le pourcentage maximal de la moyenne des trois dernières séances ? (actuellement à 110%)



2. Émission de mètres carrés



Limites actuelles à la location de quota sortant de gré à gré

Le quota suivant peut être loué uniquement à la réserve générale :

 Le quota détenu et prêté des futurs bénéficiaires du Programme d'aide à la relève (en étude à la RMAAQ) [A200 : 107 titulaires]

Les quotas prêtés en vertu du nouveau *Programme* d'aide au démarrage [A200 : 2 titulaires (ancien)]

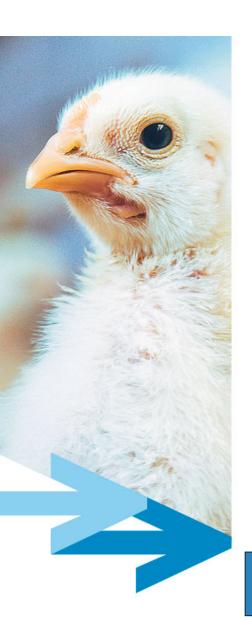
Depuis la période A189, le quota acquis au SCVQ (c'est 95 063 m² qui y ont été transigés) [A200 : 136 titulaires]



Limites actuelles à la location de quota sortant de gré à gré

- Les titulaires dans les situations suivantes se voient reconnaître un historique de location de quota de gré à gré :
- Acquisition de quota dans le cadre de l'achat d'une ferme complète (art. 33/1)*; [A200 : 9 titulaires]
- Acquisition d'une participation dans une personne morale ou société titulaire de quota (art. 33/3)*; [A200 : 4 titulaires]
- Ajout ou remplacement d'un fiduciaire ou d'un bénéficiaire d'une fiducie titulaire de quota (art. 33/3)*;
- Liquidation d'une personne morale ou d'une société, du partage d'une indivision ou de la fin d'une fiducie (art. 33/4); *Lorsque le transfert ne répond pas à la définition de famille

35,38% des titulaires (225/636) détenant du quota en A200 ont un % de location < 25%. | A200 : des locations totales de 341 279 m² (+/- 15%)



Émission de mètres carrés

Fonctionnement en 2 étapes

Actuellement

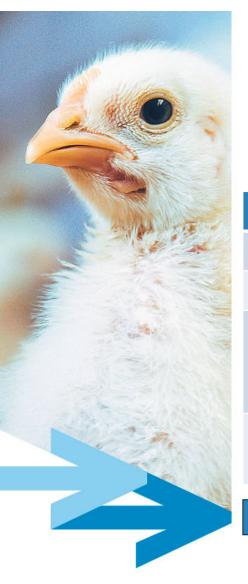
- Le pourcentage d'utilisation réel moyen varie autour de 168% (moyenne de A195 à A200)
- Les EVQ n'émettent pas de m² de quota excepté pour les programmes d'aide à la relève et d'aide au démarrage

Premier changement proposé

1) Émettre des m² de quota afin de ramener le pourcentage d'utilisation à 100%

Avec un pourcentage de 168%, 1 m² de quota = 33,6 kg \grave{A} 100%, 1 m² de quota = 20 kg

Lors de la consultation de l'année dernière, 74% des répondants étaient favorable à cette première étape



Émission de mètres carrés 1) Ramener le pourcentage d'utilisation à 100%

Exemple	Avant	Après
Unité de quota	1 m ²	1,68 m ²
Quota détenu	1 000 m ²	1 680 m ²
Calcul du droit de produire	1 000 m ² X 20 kg/m ² X 168% = 33 600 kg	1 680 m ² X 20 kg/m ² X 100% = 33 600 kg
Prix du quota au SCVQ (ex.:A200)	Zone 2: 1 500 \$/m ² Zone 3: 2 060 \$/m ²	Zone 2: 893 \$/m ² Zone 3: 1 226 \$/m ²

Le prix par kg à produire reste inchangé





Consultation de l'année dernière 31% en accord 15 % je ne sais pas 46 % en désaccord (8% autre sujet)

Émission de mètres carrés 2) Émission de mètres avec la Croissance (deuxième changement proposé)

- De nouveaux mètres carrés émis annuellement, à une date fixe
- Lorsque la croissance de la production atteint un seuil prédéfini
- Les nouveaux mètres carrés seraient louables uniquement à la réserve

Répond à 2 sous-objectifs des EVQ:

- Diminuer la location de quota
- Diminuer l'effet de commerce associé à la location de quota

Impact des changements proposés

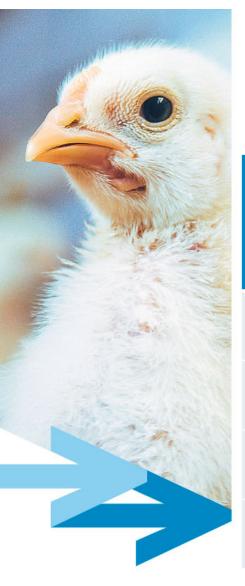
- Maintien d'un droit de produire à 75% du quota détenu, puisque les m² émis peuvent être loués à la réserve générale
- Bien que le pourcentage de location de gré à gré diminue, le droit de location, exprimé en m², est limité au droit avant l'entrée en vigueur d'une telle mesure

Avantages

- Stabilise le droit de produire autour de 20 kg/m²
- Simplifie le calcul de la conversion des m² en kg dans le temps
- Pourrait contribuer à diminuer la pression à la hausse sur le prix du quota
- Diminue la location de quota sortant de gré à gré au même rythme pour tous

Exemple d'une première émission - 2% de croissance

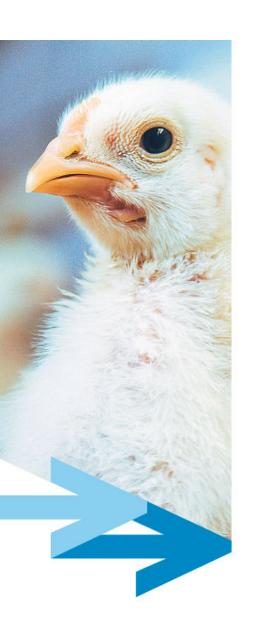
	Avant	Après	
Obligation de produire	75 % du quota détenu		
Location de quota de gré à gré	<u>250 m²</u> (pa	as de changement)	
% de location total (incluant la réserve)		25 %	
Quota détenu	1 000 m ²	1 020 m ² (1 000 m ² X 102%)	
Obligation de produire (75% X Quota détenu)	750 m ²	765 m ²	
Location de quota de gré à gré (en %)	25%	24,5 % (250 m²/1 020 m²)	
Location totale permise – incluant la réserve (en m²)	250 m ²	255 m ² (25 % X 1 020 m ²)	
M ² louable uniquement à la réserve	0 m ²	5 m² (255 m ² – <u>250 m²</u>)	



 L'impact sur la location de quota pourrait être le suivant : (exemple avec une croissance de l'allocation de 2%)

Années	% de location			
après l'entrée en vigueur	Évolution quota détenu (1 000 m²)	A la reserve	À d'autres titulaires*	Total
An 1	1 020 m ²	0,5% (5 m²)	24,5% (250 m²)	
An 5	1 104 m ²	2,4% (27 m²)	22,6% (250 m²)	25%
An 10	1 219 m ²	4,5% (55 m²)	20,5% (250 m²)	25%
An 20	1 486 m ²	8,2% (122 m²)	16,8% (250 m²)	

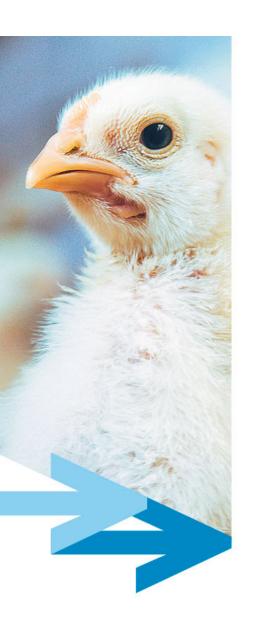
^{*}Si le % de location de quota sortant initial est de 25%



Sachant que :

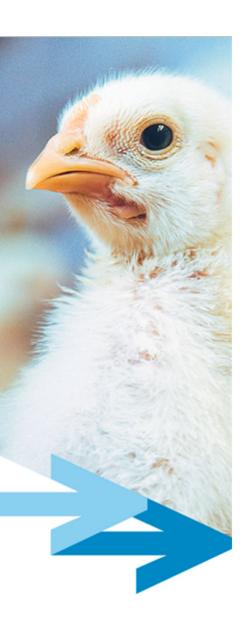
- Les EVQ souhaitent diminuer l'effet de commerce associé à la location de quota
- Les EVQ pourraient étudier la possibilité d'abolir la limite de location de quota entrant de 40% du quota détenu (qui se déclenche à la suite d'événement)
- La location de quota sortant de gré à gré est déjà limitée dans plusieurs situations
- L'impact sur la limite de location de gré à gré sera très graduel (selon la croissance, dans 20 ans la limite serait 16.8% au lieu de 25%)





4. Seriez-vous favorable à ce que les EVQ permettent la location des m² émis à la suite de la distribution de la croissance, uniquement à la réserve ?

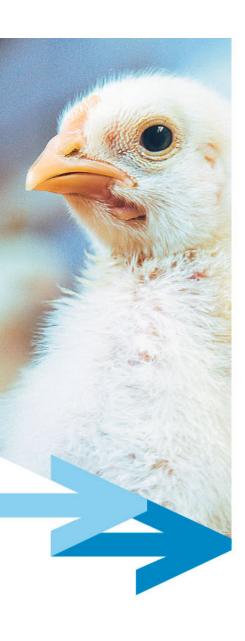
- a. Oui
- b. Non
- c. J'en suis indifférent
- d. Je ne sais pas



4. Seriez-vous favorable à ce que les EVQ permettent la location des m2 émis à la suite de la distribution de la croissance, uniquement à la réserve?

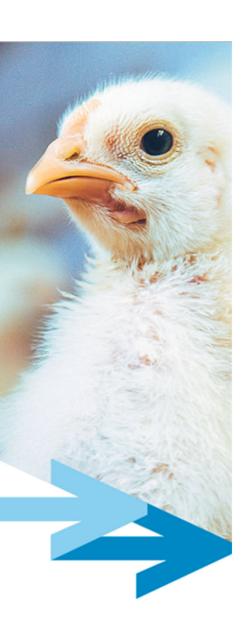






Évaluation de la rencontre





Évaluation de la rencontre









ENSEMBLE, BÂTISSONS L'AVENIR